

Point n° 02

Présentation du Budget Primitif 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14	4
A – Tableau budgétaire	4
B – Commentaires	6
1 - Dépenses de fonctionnement	6
2 - Recettes de fonctionnement	7
3 - Dépenses d'investissement	9
4 – Recettes d'investissement	11
II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49	12
A – Tableau budgetaire	12
B – Commentaires	14
1 - Dépenses de fonctionnement	14
2 - Recettes de fonctionnement	16
3 - Dépenses d'investissement	17
4 – Recettes d'investissement	19
III - LE BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES » M 14	20
A – Tableau budgetaire	20
B – Commentaires	21
1 - Dépenses de fonctionnement	21
2 - Recettes de fonctionnement	22
3 - Dépenses d'investissement	23
4 - Recettes d'investissement	23

Le document budgétaire établi conformément aux maquettes budgétaires des instructions comptables M14 et M 4 peut être consulté au siège du SyAGE aux heures d'ouvertures

Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 14 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - un budget principal M 14 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'activité « assainissement », « gestion des eaux » ou « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie ...)
- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence « gestion des eaux hors eaux pluviales » ou GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des communes membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux dépenses non affectables spécifiquement à l'une des compétences du SyAGE ;
- les subventions.

II - un budget annexe assainissement M 49 retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement ;
- la contribution des communes membres ;
- la participation pour raccordement à l'égout ou la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

III - un budget annexe M 14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres. Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France)

INTRODUCTION

Ce projet de Budget Primitif (BP) 2018 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 29 novembre 2017. Celles-ci couvrent la période quinquennale 2016-2020 qui a pour toile de fond la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de la République. Le BP a été élaboré sur la base des compétences actuelles du Syndicat à savoir la compétence Assainissement (eaux usées et eaux pluviales), la GEMAPI et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- le maintien des marges de manœuvre du Syndicat à travers une capacité de désendettement inférieure à 5 ans pour la M14 et 10 ans pour la M49 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- l'actualisation de 1% des contributions GEMAPI et Eaux Pluviales ;
- la non augmentation de la part SyAGE de la redevance d'assainissement ;
- le non augmentation de la contribution SAGE.

Des commentaires avec comparaison par rapport au Budget Primitif 2017 sont apportés dans les pages qui suivent.

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
011	Charges à caractère général	1 518 931,00	1 518 820,00	-0,01%
	<i>dont charges 831</i>	<i>522 506,00</i>	<i>492 110,00</i>	<i>-5,82%</i>
012	Charges de personnel	3 178 784,00	3 219 573,00	1,28%
	<i>dont charges 831</i>	<i>775 043,00</i>	<i>777 036,00</i>	<i>0,26%</i>
65	Autres charges de gestion courante	7 040 807,46	7 078 001,98	0,53%
	<i>Contribution aux EP</i>	<i>6 866 548,34</i>	<i>6 937 792,22</i>	<i>1,04%</i>
	<i>Reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>-180 150,00</i>	<i>-180 150,00</i>	
	<i>Contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>57 397,12</i>	<i>28 821,76</i>	<i>-49,79%</i>
	Total des dépenses de gestion courante	11 738 522,46	11 816 394,98	0,66%
66	Charges financières	181 000,00	180 000,00	-0,55%
	<i>dont ligne de trésorerie (6615)</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	7 000,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	11 926 522,46	12 003 394,98	0,64%
	<i>dont charges 830</i>	<i>3 653 811,00</i>	<i>3 718 925,00</i>	<i>1,78%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 766 800,00	1 800 000,00	1,88%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>784 510,75</i>	<i>718 824,05</i>	<i>-8,37%</i>
	Total des dépenses d'ordre	2 551 310,75	2 518 824,05	-1,27%
	Total général	14 477 833,21	14 522 219,03	0,31%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
013	Atténuation de charges	4 000,00	0,00	-100,00%
70	Produits des services	850,00	850,00	0,00%
70	Participation aux charges cnes	3 603 962,91	3 633 100,05	0,81%
73	Contribution EP et SAGE à reverser	9 798 159,85	6 966 613,98	-28,90%
74	Contribution GEMAPI	583 860,45	3 492 655,00	498,20%
74	Subventions	150 000,00	77 000,00	-48,67%
	Total des recettes de gestion courante	14 140 833,21	14 170 219,03	0,21%
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	14 142 833,21	14 172 219,03	0,21%
	<i>dont recettes 830</i>	<i>30 492,00</i>	<i>22 150,00</i>	<i>-27,36%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 000,00	350 000,00	4,48%
	Total des recettes d'ordre	335 000,00	350 000,00	4,48%
	Total général	14 477 833,21	14 522 219,03	0,31%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	236 764,00	773 800,00	226,82%
21	Immobilisations corporelles	2 605 900,00	2 188 000,00	-16,04%
23	Immobilisations en cours	945 127,60	142 000,00	-84,98%
	Total des dépenses d'équipement	3 787 791,60	3 103 800,00	-18,06%
	<i>dont charges 830</i>	<i>596 800,00</i>	<i>367 800,00</i>	<i>-38,37%</i>
13	Subventions	3 000,00	3 000,00	0,00%
16	Remboursement capital dette	323 000,00	325 000,00	0,62%
	Total des dépenses réelles	4 113 791,60	3 431 800,00	-16,58%
041	Opérations patrimoniales	71 500,00	71 500,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 000,00	350 000,00	4,48%
	Total des dépenses d'ordre	406 500,00	421 500,00	3,69%
	Total général	4 520 291,60	3 853 300,00	-14,76%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
13	Subventions	500 000,00	500 000,00	0,00%
16	Emprunts contractés	1 087 480,85	612 975,95	-43,63%
	Total des recettes d'équipement	1 587 480,85	1 112 975,95	-29,89%
10	Dotations (FCTVA)	310 000,00	150 000,00	-51,61%
	<i>dont FCTVA 830</i>	<i>20 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>-50,00%</i>
	Total des recettes réelles	1 897 480,85	1 262 975,95	-33,44%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 766 800,00	1 800 000,00	1,88%
041	Opérations patrimoniales	71 500,00	71 500,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	784 510,75	718 824,05	-8,37%
	Total des recettes d'ordre	2 622 810,75	2 590 324,05	-1,24%
	Total général	4 520 291,60	3 853 300,00	-14,76%

Recettes réelles de fonctionnement	14 142 833,21	14 172 219,03
Dépenses réelles de fonctionnement	11 926 522,46	12 003 394,98
Epargne brute (autofinancement)	2 216 310,75	2 168 824,05
Amortissement du capital	323 000,00	325 000,00
Epargne disponible	1 893 310,75	1 843 824,05
Encours de la dette au 31/12	5 871 191,15	5 394 686,25
Endettement/Epargne brute (ans)	2,65	2,49

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges à caractère général**

BP 2017	1 518 931 €		
BP 2018	1 518 820 €	soit	- 0,01 %

Ce chapitre, pour lequel les crédits restent relativement stables par rapport à 2017, regroupe des achats divers, tels que des matériels, consommables, fluides ou prestations d'entretien, qui permettent au Syndicat d'assurer d'une part, les interventions en lien avec la rivière et d'autre part, le fonctionnement courant de la structure.

Les interventions en lien avec la rivière sont prévues à hauteur de **492 K€**. Elles concernent principalement les prestations d'entretien et de surveillance de la rivière, des berges et des ouvrages régulateurs. Les crédits prévus connaissent des variations à la hausse et à la baisse par rapport à 2017 faisant ressortir une légère baisse due principalement à un ajustement des besoins prévisionnels concernant l'entretien des stations de mesures et les analyses réalisées pour la campagne de suivi de la qualité des eaux, mais également concernant les prestations d'entretien des berges qui, pour certaines, ont été reprises en régie.

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure et des services sont prévues à hauteur de **1 027 K€**, en hausse, en raison d'un ajustement des besoins prévisionnels, mais plus particulièrement en ce qui concerne la maintenance et les mises à jour des logiciels de la télégestion et l'extension de garantie de 5 ans prise pour les serveurs de la supervision.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2017	3 178 784 €		
BP 2018	3 219 573 €	soit	+ 1,28 %

La prévision budgétaire prend en compte :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et de la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR). A noter que le Gouvernement envisage de suspendre les effets du PPCR pour 2018. Dans l'attente du Décret actant cette suspension, les crédits prennent en compte les prévisions initiales ;
- le recrutement d'un agent métrologue.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2017	7 040 807 €		
BP 2018	7 078 002 €	soit	+ 0,53 %

Le poste le plus important de ce chapitre concerne le reversement de la contribution des communes au budget assainissement, pour la part pluviale (6 866 548 € en 2017 contre 6 937 792 € en 2018).

Lors du DOB pour 2018, il a été décidé d'actualiser la contribution de 1 % et de poursuivre le reversement, étalé sur 5 ans, de l'abondement de la part EP de la contribution 2012 soit 180 150 € par an.

Par ailleurs, la contribution est répartie entre les collectivités en fonction du dernier recensement de la population INSEE. Le montant de chaque collectivité peut donc varier de plus ou moins 1 %.

Dans ce chapitre se trouvent également les dépenses suivantes :

- ⇒ le reversement au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (57 397 € en 2017 pour 28 821 € en 2018).
La baisse constatée s'explique par le fait qu'une partie de la contribution SAGE ne transite plus par le budget M14. En effet, avec la reprise de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018, la moitié de la contribution SAGE des communes sera versée par ces EPCI directement au budget « Mise en Œuvre du SAGE ». Le montant budgété en 2018 (28 821 €) correspond à la moitié de la contribution SAGE des communes Essonniennes ;
- ⇒ la subvention du Comité d'Entraide du personnel du SyAGE qui est répartie entre les 3 budgets suivant la même répartition que les charges de personnel (81 840 € en M14) ;
- ⇒ les subventions aux associations (16 500 €) ;
- ⇒ le remboursement des frais engagés par les piégeurs de ragondins (800 €).
- ⇒ l'indemnité et cotisations de retraite des élus (159 548 €) ;
- ⇒ la subvention aux classes d'eau (28 500 €) dont une partie provient de l'AESN (18 000 €) ;
- ⇒ les franchises « sinistre responsabilité civile » (4 000 €).

Chapitre 66 – charges financières

BP 2017	181 000 €		
BP 2018	180 000 €	soit	- 0,55 %

Cette somme recouvre les frais d'intérêts des emprunts contractés par le SyAGE.
La baisse des crédits est liée à l'absence de souscription d'emprunt en 2017.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2017	7 000 €
BP 2018	7 000 €

Le montant prévu correspond :

- ⇒ au versement d'indemnités en cas d'occupations temporaires de terrains privés ;
- ⇒ à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2017	1 766 800 €		
BP 2018	1 800 000 €	soit	+ 1,88 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2017 et la contrepartie se trouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – atténuation de charges

BP 2017	4 000 €		
BP 2018	0 €	soit	- 100 %

Ces crédits correspondent aux remboursements de rémunérations par l'assureur du SyAGE ou celui de tiers responsables (arrêts longue maladie, congés de maternité, accidents du travail ...). En 2018, il n'est pas prévu de remboursement de ce type.

Chapitre 70 – produits des services

BP 2017	3 604 813 €		
BP 2018	3 633 950 €	soit	+ 0,81 %

Ce chapitre enregistre :

- ⇒ les recettes issues d'indemnités versées par Bouygues Télécom et ERDF pour l'occupation de terrains du SyAGE (850 €) ;
- ⇒ la participation des budgets annexes aux charges communes. Celle-ci comptabilisée au niveau du budget principal, sera désormais inscrite sur ce chapitre (au lieu du chapitre 65) suite à la demande de la Trésorerie de Brunoy.
La participation étant chiffrée proportionnellement aux dépenses réalisées dans chacun des 3 budgets, elle est recalculée en fin d'exercice.

Répartition des charges communes :

Charges communes = dépenses de fonctionnement du budget principal M 14 codifiées 830 (chapitres 011/012/65/67) + intérêts de la ligne de trésorerie (compte 6615) + dépenses d'équipement codifiées 830 - recettes codifiées 830 ⇒ soit un montant de 4 064 575 € au stade du BP 2018.

Répartition entre les 3 budgets proportionnellement aux crédits inscrits :

- ⇒ au chapitre 011 (hors étude GEMAPI du budget 03)
- ⇒ au chapitre 012 divisé par 2
- ⇒ aux chapitres 20/21 et 23.

Au vu du projet de BP 2018, les charges communes seront supportées à hauteur de :

- ⇒ 10,62 % par le budget principal M14 ;
- ⇒ 88,97 % par le budget assainissement M 49 ;
- ⇒ 0,41 % par le budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Chapitre 73 + 74 – contributions des communes

BP 2017	10 382 020 €		
BP 2018	10 459 269 €	soit	+ 0,74 %

Les crédits concernant la contribution des communes sont répartis entre les chapitres :

- ⇒ 73, lorsque la contribution est fiscalisée (6 966 613 €) ;
- ⇒ 74, lorsque la contribution est budgétisée (3 492 655 €) ;

L'augmentation constatée correspond à l'actualisation de 1 % des contributions GEMAPI et Eaux Pluviales. Le montant de la contribution GEMAPI est de 3 492 655 €. La différence correspond aux contributions Eaux Pluviales (6 937 792 €) et SAGE (28 822 €) fiscalisées.

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations (hors contribution des communes)

BP 2017	150 000 €		
BP 2018	77 000 €	soit	- 48,67 %

Ces crédits comprennent les subventions de fonctionnement suivantes :

Cellule d'animation rivière Yerres aval (AESN)	50 000 €
Faucardage (Département 91)	7 000 €
Classes d'eau (AESN)	18 000 €
Remboursement Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Solde	2 000 €

Ces subventions ont été estimées avec prudence. La baisse est due essentiellement à la suppression des contrats unique d'insertion (CUI) subventionnés, des remboursements CIFRE et une baisse des montants de subventions concernant les prestations sur la rivière dont une partie a été reprise en régie.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2017	2 000 €
BP 2018	2 000 €

Ce poste concerne le remboursement, par les tiers responsables identifiés, des frais de dépollution engagés par le SyAGE en cas de pollution des réseaux et des milieux naturels.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2017	335 000 €		
BP 2018	350 000 €	soit	+ 4,48 %

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2017	3 787 792 €		
BP 2018	3 103 800 €	Soit	- 18,06 %

Les crédits 2018 recouvrent :

- ⇒ le financement des opérations liées à la **rivière, 2 736 K€**, dont les principaux programmes concernent :
 - **la liaison verte**, pour la réhabilitation de diverses passerelles et cheminements vieillissants, la création d'un chemin vert dans la boucle du Besly à Boussy-Saint-Antoine et d'un platelage le long de l'île des Prévosts à Crosne. A ces travaux viennent s'ajouter l'acquisition de panneaux pédagogiques et de panneaux de chantier à installer sur site ;
 - **la restauration de la continuité écologique** sur l'Yerres et le Réveillon qui se poursuit en 2018 avec notamment les interventions sur les mailles de Villeneuve-Saint-Georges et de Céravennes à Yerres, sur les moulins privés de Vaux-la-Reine et de Varennes mais également avec le démarrage de l'étude de l'Yerres Abbaye ;
 - **la renaturation des berges** ;
 - **les grosses opérations d'entretien** des ouvrages hydrauliques ;
 - **le Programme d'Actions de Prévention des Inondations**, avec notamment, la pose de repères de crue et de repères pédagogiques pour le PAPI 3 du BV de l'Yerres et le diagnostic de vulnérabilité pour le PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne ;
 - **l'acquisition de parcelles** au Blandin à Villeneuve-Saint-Georges en vue de la réouverture du ru d'Oly au niveau de la confluence avec l'Yerres ;

- **l'acquisition d'un camion benne équipé d'une grue**, d'une grande capacité permettant d'optimiser les déplacements et facilitant le chargement de gros volumes ;
 - **la réalisation du plan de gestion, du suivi et de la restauration des zones humides** ;
 - **les achats de matériels et prestations divers** pour assurer certaines mesures de laboratoire, l'entretien des stations d'alerte ou pour l'entretien des cours d'eau et des berges, les levés topographiques ainsi que les annonces pour les futurs marchés en lien avec la rivière ;
 - **le renouvellement du matériel topographique vieillissant** ;
 - **la finalisation de l'étude DIG.**
- ⇒ **les dépenses d'investissements communes aux 3 budgets : 368 K€**
Celles-ci concernent notamment :
- la réfection des bâtiments** rue du Repos et rue Gustave Eiffel ;
 - l'achat de mobilier de bureau, de matériels de sécurité, de communication ou de bureautique, de logiciels informatiques et les frais d'annonces des marchés publics.**

Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues

BP 2017	3 000 €
BP 2018	3 000 €

Ces crédits sont destinés aux éventuels remboursements de subventions perçues en trop.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2017	323 000 €	
BP 2018	325 000 €	Soit + 0,62 %

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2017 au niveau du budget M14. L'augmentation est liée au profil d'amortissement des emprunts.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2017	335 000 €	
BP 2018	350 000 €	Soit + 4,48 %

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2017	71 500 €
BP 2018	71 500 €

Ces dépenses concernent des opérations d'ordre correspondant :

- ⇒ au virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation ;
- ⇒ au remboursement des avances forfaitaires.

Ces dépenses trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2017	500 000 €
BP 2018	500 000 €

L'estimation des subventions attendue en 2018 a été faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget. Elle comprend notamment le financement par l'AESN des panneaux pédagogiques pour la Liaison Verte à hauteur de 40 %, des travaux de restauration des zones humides à hauteur de 60 %, mais également la suppression des seuils des ouvrages des Moulins privés de Varennes-Jarcy/Vaux-la-Reine et de Céravennes, tous deux financés à 100 %.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2017	1 087 481 €		
BP 2018	612 976 €	soit	- 43,63%

Ce besoin d'emprunt est lié au volume des travaux inscrit pour 2018 et à la prudence au niveau de la prévision des subventions.

Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves

BP 2017	310 000 €		
BP 2018	150 000 €	soit	- 51,61 %

La somme prévue en 2018 correspond au FCTVA relatif aux travaux exécutés en 2017 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051).

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2017	1 766 800 €		
BP 2018	1 800 000 €	soit	+ 1,88 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2017 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2017	71 500 €
BP 2018	71 500 €

Ces recettes trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 041.

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2017	Projet de BP 2018	Evolution
011	Charges à caractère général	3 144 539,00	3 339 020,00	6,18%
011	Participation aux charges communes	3 587 290,84	3 616 268,64	0,81%
012	Charges de personnel	1 332 117,00	1 347 836,00	1,18%
	<i>dont subvention CE</i>	<i>39 201,00</i>	<i>37 200,00</i>	<i>-5,10%</i>
65	Autres charges de gestion courante	58 900,00	43 900,00	-25,47%
	Total des dépenses de gestion courante	8 122 846,84	8 347 024,64	2,76%
66	Charges financières	2 500 000,00	2 441 600,00	-2,34%
67	Charges exceptionnelles	293 000,00	263 000,00	-10,24%
	Total des dépenses réelles	10 915 846,84	11 051 624,64	1,24%
042	Dotations aux amortissements	8 450 000,00	9 150 000,00	8,28%
023	Virement à la section d'investissement	6 738 294,39	6 206 237,38	-7,90%
	Total des dépenses d'ordre	15 188 294,39	15 356 237,38	1,11%
	Total général	26 104 141,23	26 407 862,02	1,16%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2017	Projet de BP 2018	Evolution
013	Atténuation de charges	37 100,00	6 000,00	-83,83%
70	Ventes, prestations de services	23 416 841,23	23 763 662,02	1,48%
	<i>Contribution EP :</i>	<i>10 382 091,23</i>	<i>10 485 912,02</i>	<i>1,00%</i>
	<i>reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>-180 150,00</i>	<i>-180 150,00</i>	
74	Subventions	400 200,00	378 200,00	-5,50%
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	0,00%
	Total des recettes de gestion courante	24 034 141,23	24 327 862,02	1,22%
77	Produits exceptionnels	30 000,00	30 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	24 064 141,23	24 357 862,02	1,22%
042	Amortissement des subventions	2 040 000,00	2 050 000,00	0,49%
	Total des recettes d'ordre	2 040 000,00	2 050 000,00	0,49%
	Total général	26 104 141,23	26 407 862,02	1,16%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2017	Projet de BP 2018	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	2 722 337,00	3 811 144,00	40,00%
21	Immobilisations corporelles	6 894 231,00	8 753 350,00	26,97%
23	Immobilisations en cours	10 861 628,00	13 752 815,58	26,62%
	Total des dépenses d'équipement	20 478 196,00	26 317 309,58	28,51%
	dont EU	10 655 037,00	12 856 234,08	
13	Subventions	7 000,00	7 000,00	0,00%
16	Remboursement capital dette	4 253 300,00	4 244 300,00	-0,21%
16	Refinancement éventuel de la dette	9 441 657,00	5 741 100,00	
45	Opération pour le compte d'un tiers	0,00	131 777,00	
	Total des dépenses réelles	34 180 153,00	36 441 486,58	6,62%
040	Amortissement des subventions	2 040 000,00	2 050 000,00	0,49%
041	Autres immo. Financières	2 440 839,50	495 500,00	-79,70%
	Total des dépenses d'ordre	4 480 839,50	2 545 500,00	-43,19%
	Total général	38 660 992,50	38 986 986,58	0,84%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2017	Projet de BP 2018	Evolution
13	Subventions	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00%
16	Emprunts contractés	8 114 362,11	15 493 372,20	90,94%
16	Refinancement éventuel de la dette	9 441 657,00	5 741 100,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	18 556 019,11	22 234 472,20	19,82%
10	Dotations (FCTVA)	700 000,00	769 000,00	9,86%
27	Remboursement TVA	1 775 839,50	0,00	-100,00%
45	Opération pour le compte d'un tiers	0,00	131 777,00	
	Total des recettes réelles	21 031 858,61	23 135 249,20	10,00%
040	Amortissement des immobilisations	8 450 000,00	9 150 000,00	8,28%
041	Immobilisations incorporelles	2 440 839,50	495 500,00	-79,70%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 738 294,39	6 206 237,38	-7,90%
	Total des recettes d'ordre	17 629 133,89	15 851 737,38	-10,08%
	Total général	38 660 992,50	38 986 986,58	0,84%

Recettes réelles de fonctionnement	24 064 141,23	24 357 862,02
Dépenses réelles de fonctionnement	10 915 846,84	11 051 624,64
Epargne brute (autofinancement)	13 148 294,39	13 306 237,38
Amortissement du capital	4 253 300,00	4 244 300,00
Epargne disponible	8 894 994,39	9 061 937,38
Encours de la dette au 31/12	81 633 503,16	81 855 601,20
Endettement/Epargne brute (ans)	6,21	6,15

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2017	3 144 539 €		
BP 2018	3 339 020 €	soit	+ 6,18 %

Ce chapitre comprend les dépenses courantes à hauteur de :

- 1 217 335 € pour les eaux usées,
- 2 121 685 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits concernent :

- l'exploitation et la maintenance des ouvrages eaux usées (94 k€) et eaux pluviales (1 919 k€) : 2 013 400 €,
- les frais de contrôles des installations privatives : 853 000 €,
- la coopération décentralisée avec la commune de Bopa au Bénin : 100 000 €, montant subventionné à hauteur de 90 000 € par l'AESN, la commune de Crosne et le comité de jumelage (somme inscrite au chapitre 74),
- les frais en lien avec le personnel (missions, déplacements, formations...) : 34 500 €,
- les frais financiers (TIPI, commissions d'emprunts) : 18 500 €,
- d'autres frais divers, liés notamment à l'acquisition d'équipements et de prestations nécessaires au fonctionnement quotidien des services : 319 620 €.

L'augmentation constatée sur ce chapitre concerne principalement l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales, dont le nouveau marché prend en compte l'incorporation de nouveaux ouvrages (notamment ouvrage de dépollution du bassin versant « Villa Draveil » pour lequel le SyAGE est dans l'obligation, au titre de la loi sur l'eau, de réaliser 4 curages par an), et la détection des fourreaux électriques des ouvrages télégrés du syndicat (obligation réglementaire).

Chapitre 011 – participation aux charges communes

BP 2017	3 587 291 €		
BP 2018	3 616 269 €	soit	+ 0,81 %

La participation du budget M49 aux charges générales du budget principal qui était auparavant imputée au chapitre 65 est fonction du poids du budget assainissement dans la masse cumulée des 3 budgets.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2017	1 332 117 €		
BP 2018	1 347 836 €	soit	+ 1,18 %

Les crédits pour 2018 prennent en compte :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et de la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR). A noter que le Gouvernement envisage de suspendre les effets du PPCR pour 2018. Dans l'attente du Décret actant cette suspension, les crédits prennent en compte les prévisions initiales ;
- la création d'un poste de technicien bassin versant au service ARU ;

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2017	58 900 €		
BP 2018	43 900 €	soit	- 25,47 %

Ce chapitre enregistre les dépenses suivantes :

- ⇒ 30 000 € pour les titres admis en non-valeur. Les crédits inscrits cette année enregistre une forte baisse par rapport à 2017 (- 20 000 €).
- ⇒ 8 000 € pour le paiement de la franchise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile.
- ⇒ 900 € pour le paiement des redevances d'occupation du domaine SNCF.
- ⇒ 5 000 € pour le paiement des frais de scolarité d'un apprenti prévu au sein du pôle assainissement.

Chapitre 66 – frais financiers

BP 2017	2 500 000 €		
BP 2018	2 441 600 €	soit	- 2,34 %

Ce chapitre comporte le remboursement des intérêts de la dette et la constatation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Il intègre également les frais financiers liés au refinancement éventuel d'emprunts ainsi que la baisse liée aux intérêts à payer pour le stock de dette existant.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2017	293 000 €		
BP 2018	263 000 €	soit	- 10,24 %

Sont notamment inscrits dans ce chapitre :

- ⇒ L'annulation de titres de recettes concernant principalement la participation pour le financement à l'assainissement collectif (PFAC) demandée à l'occasion des autorisations d'urbanisme ou les annulations de demandes de branchement (92 000 €).
- ⇒ Le reversement aux riverains de la subvention de l'AESN pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement lorsque celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une campagne à l'échelle d'un bassin versant ou dans le cadre d'une extension de réseaux (125 000 €). Ce poste trouve sa contrepartie en recettes de fonctionnement, au chapitre 74.
- ⇒ La réalisation de travaux d'office dans l'éventualité d'un refus de mise en conformité de la part d'un usager, (30 000 €) ;
- ⇒ Le versement d'indemnité dans le cadre d'occupation temporaire de terrains privés (4 000 €).

La diminution constatée est liée à la baisse du remboursement des PFAC du fait qu'il y a moins d'annulations de permis de construire.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2017	8 450 000 €		
BP 2018	9 150 000 €	soit	+ 8,28 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – atténuation de charges

BP 2017	37 100 €		
BP 2018	6 000 €	soit	- 83,83 %

Ces crédits correspondent aux remboursements de rémunérations par l'assureur du SyAGE ou celui de tiers responsables (arrêts longue maladie, congés de maternité, accidents du travail ...). La baisse prend en compte l'arrêt des remboursements de la cotisation à la CNRACL pour un agent dont le détachement a pris fin en novembre 2017. Cette cotisation était versée à la caisse de retraite par le SyAGE puis remboursée au syndicat par la collectivité d'accueil et l'agent détaché.

Chapitre 70 – ventes de produits fabriqués, prestations de service

BP 2017	23 416 841 €		
BP 2018	23 763 662 €	soit	+ 1,48 %

Ce chapitre comprend les redevances et participations suivantes :

Libellé	2017 en €	2018 en €	Variations en €
Contribution pluviale ¹	10 201 941,23	10 305 762,02	103 820,79
Redevance Syndicale collectif	10 400 000,00	10 900 000,00	500 000,00
Redevance des Industriels	61 000,00	51 000,00	- 10 000,00
Redevance SIBRAV	540 000,00	540 000,00	-
Redevance SAN de Sénart	80 000,00	80 000,00	-
Redevance Brie Comte Robert	220 000,00	220 000,00	-
Redevance non collectif/SPANC	18 900,00	18 900,00	-
PFAC ²	1 150 000,00	840 000,00	- 310 000,00
Branchements EU/EP	570 000,00	610 000,00	40 000,00
Certificats de conformité (ventes) ³	175 000,00	198 000,00	23 000,00
TOTAL	23 416 841,23	23 763 662,02	346 820,79

(1) Le montant pour 2018 prend en compte le reversement de l'abondement exceptionnel de 2012 (voir annexe A).

(2) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. La PFAC a été instituée par la délibération du 19/06/2012

(3) Il s'agit du remboursement au Syndicat des frais de contrôle des installations privatives demandés par les riverains dans le cadre des transactions immobilières.

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2017	400 200 €		
BP 2018	378 200 €	soit	- 5,50 %

Les subventions d'exploitation sont les suivantes :

Libellé	2017 en €	2018 en €	Variation en €
Subventions AESN (aides aux riverains)	148 200,00	148 200,00	-
Subventions AESN + Rég. Ile de F. + CG 91 (contrôles)	100 000,00	90 000,00	- 10 000,00
Participation forfaitaire/an DSEA – protocole	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL	298 000,00	288 200,00	- 10 000,00

Comme indiqué au chapitre 011, il a été inscrit 90 000 € de subvention pour la coopération décentralisée concernant BOPA.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

BP 2017	180 000 €
BP 2018	180 000 €

Ce chapitre recouvre la recette provenant du doublement de la redevance d'assainissement lorsque les usagers sont non conformes.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2017	30 000 €
BP 2018	30 000 €

Ce chapitre comprend le remboursement des travaux d'office éventuels exécutés chez les particuliers qui ne veulent pas se mettre en conformité (la contrepartie se trouve au chapitre 67).

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2017	2 040 000 €	
BP 2018	2 050 000 €	soit + 0,49 %

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2017	20 478 196 €	
BP 2018	26 317 310 €	soit + 28,51 %

Le volume de dépenses d'équipement est de 12 856 234 € pour les eaux usées et de 13 461 075 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits couvrent principalement :

- ⇒ **le programme de réduction des inondations pluviales** et de dépollution : 8 580 662 €
- ⇒ **divers travaux de création et réhabilitation des ouvrages de collecte** : 8 450 770 €
- ⇒ **la réhabilitation des réseaux de transport d'eaux usées** : 1 849 228 €
- ⇒ **les divers frais d'études réaliser avant travaux et après travaux** (Diagnostic graduel, études hydrauliques, études de faisabilité, ITV, enquêtes de zonage...) : 834 800 €
- ⇒ **les travaux récurrents** d'entretien et de remise à niveau des réseaux et bassins : 6 280 350 €
- ⇒ **les différentes dépenses générées par ou pour les programmes de travaux** (levés topographiques, développements informatiques, achats informatiques, achats de panneaux de chantier à installer sur site, coût des annonces de mise en concurrence,...), parallèlement aux dépenses liées spécifiquement aux opérations d'assainissement : 303 500 €

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2017	7 000 €
BP 2018	7 000 €

Cette somme est destinée au remboursement éventuel de subventions AESN perçues en trop sur les exercices antérieurs.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2017	4 253 300 €		
BP 2018	4 244 300 €	soit	- 0,21 %

Ce montant correspond au remboursement du capital de la dette.

Parallèlement, ont également été inscrits (en dépense et en recette) les crédits nécessaires au remboursement éventuel de 2 emprunts afin d'obtenir un meilleur taux à l'occasion de leur refinancement : 5 741 100 €.

Chapitre 45 – opération pour le compte d'un tiers

BP 2017	0 €
BP 2018	131 777 €

Les crédits inscrits correspondent à la part des travaux réalisés par le SyAGE, pour le compte de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, à l'occasion de la réalisation des travaux d'assainissement rue Curie. La même somme est inscrite au chapitre 45 en recette.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2017	2 040 000 €		
BP 2018	2 050 000 €	soit	+ 0,49 %

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en recettes de fonctionnement – chapitre 042.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2017	2 440 840 €		
BP 2018	495 500 €	soit	- 79,70 %

Ces opérations d'ordre concernent :

- les écritures à passer lors du remboursement d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics (200 000 €) ;
- le virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation (295 500 €).

Il est rappelé que le chapitre 041 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Aussi, toutes les opérations susvisées figurent également en recettes d'investissement au chapitre 041.

La baisse constatée s'explique par le fait que le contrat d'affermage des eaux usées se termine fin 2017 et que le nouveau contrat de délégation de service publique ne prévoit plus la récupération de la TVA par le biais du délégataire. La constatation des créances résultant de la récupération de la TVA sur les immobilisations d'Eaux Usées n'a plus lieu d'être (voir chapitre 27 en recettes).

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2017	1 000 000 €
BP 2018	1 000 000 €

L'estimation des subventions a été faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2017	8 114 362 €		
BP 2018	15 493 372 €	soit	+ 90,94 %

Ce volume d'emprunt est nécessaire pour financer les opérations prévues au budget 2018.

Chapitre 10 – apports, dotations diverses

BP 2017	700 000 €		
BP 2018	769 000 €	soit	+ 9,86 %

Le FCTVA 2018 (taux = 16,404 %) se rapporte aux travaux eaux pluviales exécutés en 2017 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051). Les recettes escomptées sont liées au niveau de mandatement au 31 décembre 2017.

Chapitre 27 – autres immobilisations financières

BP 2017	1 775 839 €		
BP 2018	0 €	soit	- 100,00 %

Ce chapitre comptabilisait le reversement par le délégataire de la TVA payée par le SyAGE sur les dépenses d'équipement Eaux Usées.

Le Décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015, ne permet plus cette récupération de TVA lors de la mise en place d'un nouveau contrat de délégation de service public. Aussi, comme pour les eaux pluviales, le SyAGE percevra le FCTVA l'année suivant la dépense.

Le FCTVA se rapportant aux dépenses d'équipement 2018 sera donc perçu en 2019.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2017	8 450 000 €		
BP 2018	9 150 000 €	soit	+ 8,28 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'en 2017 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2017	2 440 840 €		
BP 2018	495 500 €	soit	- 79,70 %

Il s'agit de la contrepartie des inscriptions figurant au chapitre 041 en dépenses.

III - LE BUDGET « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
011	Charges à caractère général	78 800,00	68 400,00	-13,20%
011	Participation aux charges communes	16 672,07	16 831,41	0,96%
012	Charges de personnel	187 968,19	205 301,00	9,22%
65	Autres charges de gestion courante	22 005,07	4 960,00	-6,99%
	Total des opérations réelles	288 773,26	295 492,41	2,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 000,00	53 000,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	2 928,20	6 670,89	
	Total des opérations d'ordre	55 928,20	59 670,89	6,69%
	Total général	344 701,46	355 163,30	3,04%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
74	Subventions	311 701,46	322 163,30	3,36%
	dont contribution des collectivités membres	124 350,88	137 573,30	10,63%
	Total des opérations réelles	311 701,46	322 163,30	3,36%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	33 000,00	0,00%
	Total des opérations d'ordre	33 000,00	33 000,00	0,00%
	Total général	344 701,46	355 163,30	3,04%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
45	Opérations sous mandat	205 000,00	0,00	-100,00%
	Total des opérations réelles	205 000,00	0,00	-100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	33 000,00	0,00%
	Total des opérations d'ordre	33 000,00	33 000,00	0,00%
	Total général	238 000,00	33 000,00	-86,13%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2017	Projet de BP 2018	Evolution
10	Dotations (FCTVA)	0,00	0,00	
13	Subventions	0,00	0,00	
45	Opérations sous mandat	205 000,00	0,00	-100,00%
	Total des opérations réelles	205 000,00	0,00	-100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 000,00	53 000,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 928,20	6 670,89	
	Total des opérations d'ordre	55 928,20	59 670,89	6,69%
	Total général	260 928,20	59 670,89	-77,13%
	RESULTAT DE CLOTURE	22 928,20	26 670,89	

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2017	78 800 €		
BP 2018	68 400 €	soit	- 13,20 %

Ce chapitre comprend les dépenses de gestion courante qui sont liées exclusivement à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » et notamment :

- ⇒ la réalisation de plaquettes de communication ;
- ⇒ la formation du personnel ;
- ⇒ les frais de carburant, d'assurance et d'entretien des véhicules

Pour 2018, il est également prévu les crédits pour :

- ⇒ la modification du règlement du SAGE pour solidifier la base juridique et débiter la révision de celui-ci pour approfondir et intégrer de nouveaux sujets tels que le changement climatique et le ruissellement ;
- ⇒ la phase 4 de l'étude sur la gestion de la GEMAPI. Celle-ci porte sur la formalisation du scénario qui aura été entériné par la CLE.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2017	187 968 €		
BP 2018	205 301 €	soit	+ 9,22 %

La prévision budgétaire prend en compte :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et de la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
- la rémunération sur 12 mois de l'animatrice CLE et la revalorisation de sa rémunération (elle était stagiaire sous contrat de travail dans le cadre d'un Master II, stage qui a débuté en mars 2017 et qui prend fin le 31/12/2017) ;

A noter, que la prévision budgétaire était de 202 914 € au BP 2016.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2017	22 005 €		
BP 2018	21 791 €	soit	- 0,97 %

Ce chapitre comprend :

- ⇒ la part de la subvention au Comité d'Entraide du personnel du SyAGE correspondant aux 4 agents affectés au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (4 960 €) ;
- ⇒ la contribution au budget annexe M14 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes du budget général (16 831). Cette contribution concerne les dépenses non affectables par nature à l'une ou l'autre des compétences du SyAGE (frais liés au bâtiment, charges de personnel non affectées spécifiquement à une des compétences, indemnités des élus ...).

Chapitre 042 – dotations aux amortissements

BP 2017	53 000 €
BP 2018	53 000 €

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2017	311 701 €		
BP 2018	322 163 €	soit	+ 3,36 %

Ce chapitre comprend :

- ⇒ les subventions de fonctionnement (184 590 €) comprenant les contrats d'animation programmés en 2018 mais également le solde des subventions de l'AESN des années précédentes (2016 et 2017) non encore perçues.
- ⇒ la contribution des collectivités membres (137 573 €) dont le coût représente comme en 2017, **0,32 € par habitant**.

Il convient de rappeler les éléments suivants :

- lorsque les habitants d'une commune sont représentés à travers plusieurs structures adhérentes, le montant de cette contribution sera réparti entre l'ensemble des collectivités les représentant (art. 6.3 des Statuts) ;
- concernant les groupements de collectivités territoriales, ne sont pris en compte, dans le calcul de la contribution, que les habitants des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres qui ont transféré audit groupement en tout ou partie soit la gestion des eaux, soit à l'assainissement, soit à l'eau potable ;
- qu'une contribution minimum annuelle de 20 € a été fixée lors du débat d'orientation budgétaire 2012 compte tenu des frais fixes comme les convocations aux séances du Comité Syndical.
- si une commune est à cheval sur deux SAGE, sa contribution sera calculée au prorata de la population au regard de la superficie représentée dans le bassin versant.

Chapitre 042 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2017	33 000 €
BP 2018	33 000 €

Ce poste correspond à la quote-part des subventions transférées en section de fonctionnement et perçues pour le financement de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les zones humides.

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 45 – opération sous mandat

BP 2017	205 000 €		
BP 2018	0 €	soit	- 100,00 %

Le SyAGE a proposé en 2016 à plusieurs groupements de collectivités situés à l'amont du bassin versant de l'Yerres, de mutualiser l'étude de restauration hydromorphologique se rapportant à des affluents de l'Yerres : la Barbançonne, l'Avon, le Bréon et l'Yvron.

Le dossier a subi, au fil des mois, des difficultés successives notamment au niveau du périmètre de l'étude puis, au niveau du plan de financement. Les retards occasionnés ont provoqué le désengagement de deux syndicats sur quatre. En accord avec le SyAGE, les présidents des Syndicats restants ont décidé de suspendre le projet.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2017	33 000 €
BP 2018	33 000 €

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les zones humides. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 45 – opération sous mandat

BP 2017	205 000 €		
BP 2018	0 €	soit	- 100,00 %

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45, constituée des subventions et des remboursements

Le projet étant suspendu, aucune contrepartie en recette n'est attendue.

Chapitre 040 – dotations aux amortissements

BP 2017	53 000 €
BP 2018	53 000 €

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2017 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).